

FORMATION Titre MM

« Titre de Maître.sse de maison »

Titre de Niveau 3 RNCP37424

DATES ET LIEU DE LA FORMATION

La formation Maître.sse de maison en secteur social dure 231 ou 245 heures selon les résultats de la phase de positionnement, elle est réalisée en discontinu :

<i>Positionnement</i>	<i>25 et 26 septembre 2025</i>
Formation à POLARIS site d'Isle	Dates des regroupements en centre de formation
	13 au 17 octobre 2025
	24 au 28 novembre 2025
	15 au 19 décembre 2025
	19 au 23 janvier 2026
	23 au 27 février 2026
	16 au 20 mars 2026
	20 au 24 avril 2026
<i>Certification</i>	<i>1^{ère} quinzaine de mai 2026</i>

***Inscription avant le 17 septembre 2025**

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Contribuer à l'adaptation, à la qualité et à la sécurité du cadre de vie en tenant compte du projet de la personne, du projet d'établissement/de service.
- Assurer l'accompagnement des personnes en intervenant dans les actes essentiels de la vie quotidienne.
- Prévenir et gérer les situations problématiques selon les procédures en vigueur au sein de votre établissement/service
- Positionner comme professionnel (le) de l'action sociale/médico-sociale et à ce titre vous participez à l'équipe pluri-professionnelle.
- Assurer les transmissions permettant de garantir la continuité de l'accompagnement en vous appuyant pour cela sur les outils de communication des ESSMS
- Obtenir la qualification de Sauveteur Secouriste du Travail (SST), le certificat HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point) et le certificat EPI

CONTENU DE LA FORMATION de 231 à 245 heures

Bloc 1 : adapter le cadre de vie et réaliser les actes de la vie courante dans une démarche sécurisée et éco-responsable -77 H dont SST/HACCP/EPI

Rôle et fonction du-de la maître.sse de maison

Organisation et modes de réalisation des actes de la vie courante

Sécurité et prévention du cadre de vie

Qualité et Entretien du cadre de vie

Entretien du linge

Préparation des repas et hygiène alimentaire

Bloc 2 : accompagner les personnes dans les actes de la vie courante -84 H

Rôle et fonction du-de la maître.sse de maison quant à l'accompagnement des personnes

Les problématiques des publics

Les fondements et les méthodes de l'accompagnement

Techniques permettant de répondre aux besoins d'hygiène et de confort

Bloc 3 : participer à l'équipe pluri-professionnelle -49 H

Le cadre institutionnel de la fonction

Le travail en équipe pluri-professionnelle / Le positionnement professionnel

Module d'Accompagnement méthodologique -21 h (+ 14h individualisables selon positionnement)

VALIDATION

Délivrance du Titre de Maître/Maîtresse de Maison par la Confédération des employeurs du secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif

DISPENSES

- Pour les professionnels attestant de la qualification de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) datant de moins de 2 ans : 14 heures de dispense
- Pour les professionnels attestant du certificat de compétence HACCP : 14 heures de dispense
- Pour les professionnels attestant du certificat EPI (utilisation des extincteurs, lutte contre le feu, évacuations en fonction des typologies de personnes) : 7 heures de dispense

Autres validations partielles automatiques (**voir dossier de pré-inscription - tableau des validations partielles automatiques**).

PRE-REQUIS / CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

Les publics cibles du dispositif sont :

Les salariés/ex-salariés des secteurs sociaux et médico-sociaux, sanitaires :

- Qui exercent les activités du référentiel,
- Qui les ont exercées (salariés récurrents, demandeurs d'emploi, ...)
- Tous professionnels des secteurs sociaux et médico-sociaux, sanitaires qui évoluent sur une fonction mobilisant les compétences dudit référentiel
- Les demandeurs d'emploi, les personnes en reconversion

Les personnes qui ne connaissent pas l'emploi et/ou pas le secteur peuvent intégrer la formation menant à la certification à la **condition d'avoir réalisé une période de découverte du métier (type PMSMP) ou une expérience professionnelle de 10 jours (70 heures) minimum correspondant à l'emploi visé dans le secteur.**

Ce prérequis a pour objectif de leur permettre de comprendre les conditions d'exercice et les attendus de l'emploi, de valider leur projet.

Les justificatifs (contrat de travail, bilan PMSMP, lettre de recommandation...) devront être produits à l'organisme de formation en charge du positionnement avant l'entrée en formation. Un avis de l'établissement ayant accueilli le candidat dans le cadre de la période de mise en situation professionnelle sera pris en compte dans le cadre de l'entretien de positionnement.

Le positionnement, réalisé avant l'entrée en formation, se compose :

- D'un test écrit réalisé au travers d'un formulaire permettant de s'assurer de l'acquisition des savoirs de base lecture/écriture.
- D'un test informatique permettant de vérifier l'acquisition des savoirs de base nécessaire à l'exercice du métier.
- D'un entretien de positionnement permettant de vérifier la pertinence et la faisabilité de la formation, au regard du projet de la personne et de sa motivation, et d'individualiser son parcours.

CONTACT

Par le site internet : www.polaris-formation.fr

Par courriel : c.valethou@polaris-formation.fr

Par courrier : POLARIS Formation, 2 rue du Buisson 87170 ISLE

Par téléphone : 05 55 34 34 34 / 05 55 01 74 91

COÛT DE LA FORMATION

Montant : 3118,50 € pour un parcours de 231H ou 3307,50 € pour un parcours de 245 h soit 13,50€/heure.

NOMBRE DE PLACES

Limité à 16 stagiaires en parcours complet